

Afdas - Hauts de France - Normandie

Association pour la Formation Des Activités du Spectacle - Hauts de France - Normandie

Immeuble Le Vendôme

50 rue Gustave Delory

59000 LILLE

☎ 03 20 17 16 80

📠 03 20 17 16 81

✉ lille@afdas.com

🏠 <http://www.afdas.com>

📍 Structure rattachée ou antenne

Afdas - Délégation Normandie

📍 Périmètre d'intervention géographique

Pas-de-Calais, Picardie, Normandie

📍 Types de structure

Opérateurs du Conseil en Evolution Professionnelle

Le conseil en évolution professionnelle (CEP) offre un accompagnement gratuit et personnalisé à tout actif souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle et, s'il y a lieu, élaborer et formaliser un projet d'évolution professionnelle (insertion professionnelle, mobilité interne ou externe, reconversion, reprise ou création d'activité...).

Le CEP offre 3 niveaux de service :

- un accueil individualisé sous forme d'entretien qui doit permettre au bénéficiaire d'analyser sa situation professionnelle,
- un conseil personnalisé visant notamment à définir le projet professionnel du bénéficiaire et d'en apprécier la faisabilité,
- et un accompagnement ayant pour objectif de contribuer à faciliter la concrétisation du projet d'évolution professionnelle.

Ces services sont assurés par des opérateurs habilités : Opacif, Apec, Pôle Emploi, Missions locales et Cap Emploi.

OPCA

Les Opca (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) sont les structures agréées par l'Etat, chargées de la mutualisation des fonds des entreprises destinés au financement de la formation professionnelle. Interprofessionnels ou liés à un secteur professionnel particulier, certains sont implantés régionalement (compétence géographique régionale ou antenne régionale) ; d'autres ont une organisation interrégionale qui couvre la Normandie ; enfin, certains ont une représentation uniquement nationale avec un siège généralement situé en région parisienne.

OPACIF

Les Opacif (Organismes Paritaires Agréés au titre du Congé Individuel de Formation) sont des structures agréées par l'Etat, chargées de la mutualisation des fonds des entreprises destinés au financement du Congé Individuel de Formation des salariés qui s'engagent dans cette démarche.

Le Fongecif, organisme interprofessionnel, remplit ce rôle et est implanté dans toutes les régions. Dans quelques secteurs professionnels, c'est parfois l'Opca de branche qui est agréé pour le financement du CIF.

Les Opacif sont également en charge du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP).

Afdas

L'Afdas est l'Opca et Opacif agréé par l'État qui gère, sur le plan national, l'ensemble du dispositif de la formation professionnelle des secteurs du spectacle vivant, du cinéma, de l'audiovisuel, de la publicité, des loisirs, de la presse, des agences de presse et de l'édition.

↓ Missions

L'Afdas est l'Opcv et Opacif agréé par l'État qui gère, sur le plan national, l'ensemble du dispositif de la formation professionnelle des secteurs du spectacle vivant, du cinéma, de l'audiovisuel, de la publicité, des loisirs, de la presse, des agences de presse et de l'édition. Dans ce cadre, l'AFDAS assure :

- La participation au financement des actions de formation destinées aux intermittents du spectacle, aux salariés ou demandeurs d'emploi qui bénéficient d'un congé individuel de formation, ou aux salariés, dans le cadre du plan de formation de leur entreprise ;
- Le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)
- La collecte des contributions des entreprises de son champ d'application ;
- La recherche de ressources complémentaires auprès de partenaires institutionnels.

↓ Publics accueillis

Salariés de la Culture, de la Communication, des Médias et des Loisirs Publics spécifiques : intermittents du spectacle, journalistes pigistes, auteurs

↓ Activités / Prestations

Dans le cadre de la réglementation et dans les limites de ses capacités budgétaires, l'Afdas apporte à ses interlocuteurs un service adapté à leurs besoins de formation :

- l'information sur l'ensemble du dispositif légal et conventionnel,
- le conseil et l'accompagnement des entreprises et des salariés sur toutes les questions RH et formation,
- la gestion des fonds de la formation professionnelle continue,
- le suivi administratif de leurs dossiers,
- le financement des actions de formation.

↓ Modalités d'accueil

Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30, avec ou sans rendez-vous.

Possibilité de rendez-vous en proximité (Délégation Normandie à Rouen)

Permanences sur Rouen : Cité des métiers

Permanences sur Caen : Odia Normandie

Pour être mis en relation avec un conseiller Afdas, il est possible également de compléter le formulaire sur le site, en fonction de sa situation.

↓ Conseil en Evolution Professionnelle "CEP"

Service apporté :

1. Accueil individualisé
2. Conseil personnalisé
3. Accompagnement à la mise en oeuvre du projet professionnel

Infos pratiques :

Courriel CEP : cep-rennes@afdas.com

Site internet spécifique : <http://mon-cep.afdas.com>

Téléphone CEP : 02 23 20 94 26

Lieux et horaires de permanence CEP :

Au téléphone du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30 pour prise de rendez-vous.

En Normandie, accueil possible sur rendez-vous au bureau de la Délégation à Rouen.

Modalités d'accueil et outils CEP :

Niveau 1 : plateforme internet dédiée, réunions d'information collectives, téléphone

Niveaux 2 et 3 : Accompagnement par un conseiller en face à face et/ou téléphone. Modules en e-learning.

22/04/2019